

CHAMPHOL ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 26 rue de la barillette

28300 CHAMPHOL

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE
DE L'ASSOCIATION "CHAMPHOL ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE
TABLE" EN DATE DU 11 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 avril, à 16 heures, à Champhol, les personnes physiques présentes ci-après se sont réunies en vue de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901:

DOUMAYROU David

LE RAY Marc

RUDEAU Michaël

YUKMAN David

MARIE Jérémy

Le Président de séance DOUMAYROU David et le secrétaire de séance YUKMAN David ont été désignés par l'assemblée pour diriger les débats et procéder à la constitution de l'association.

Après avoir délibéré, les membres fondateurs ont pris les décisions suivantes:

Désignation du nom de l'association: Champhol Association Sportive de Tennis de Table

Objet de l'association: la pratique de l'éducation physique et des sports et plus particulièrement de l'activité du tennis de table

Siège de l'association: 26, rue de la barillette – 28300 Champhol

Durée de l'exercice social: illimitée

Adoption des statuts de l'association: les statuts ont été présentés et adoptés à l'unanimité par les membres fondateurs présents.

Il a été procédé à l'élection du bureau de l'association, qui a été ainsi constitué :

DOUMAYROU David, président

YUKMAN David, secrétaire

MARIE Jérémy, secrétaire adjoint

LE RAY Marc, trésorier

RUDEAU Michaël, trésorier adjoint

Le bureau ainsi élu est valablement constitué pour une durée de 1 an et renouvelable par tiers chaque année et dispose des pouvoirs nécessaires à la gestion de l'association.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de la loi du du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, l'association doit être déclarée en préfecture dans les trois mois de sa constitution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le président de séance et le secrétaire

Fait à Champhol, le 11 avril 2024

Le Président

M. DOUMAYROU David

Le Secrétaire

M. YUKMAN David